



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

**Délégation Académique aux
Relations Européennes,
Internationales et à la
Coopération
DAREIC**

**Dossier suivi par :
Chantal Chabbal**

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

A	IA		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections	I	IUFM
	CTCM		CROUS
I	CD-CS		CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges	I	CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO	A	Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
A	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 4 p.
Total 6 p.

Versailles, le 30 Juin 2016

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics et privés sous
contrat

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale du 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'écoles élémentaires publiques et privées
sous contrat

s/c Madame et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Education
Nationale

**Objet : Ouverture européenne et internationale des établissements
scolaires des 1^{er} et 2nd degrés, avec ou sans mobilité d'élèves : Modalités
d'actions**

La présente circulaire constitue **un appel à projets unique pour l'année scolaire 2016-2017** afin de répondre en amont aux demandes en termes de cofinancement de la mobilité des élèves dans le cadre des **appariements** et des **axes prioritaires académiques**. Elle vise également à accompagner cette mobilité, à la valoriser et à la sécuriser à travers toutes les étapes de sa mise en œuvre.

Individuelle ou collective, brève ou longue, la mobilité européenne et internationale constitue un enjeu majeur. Son développement est un des quatre objectifs stratégiques fixés par le Conseil de l'Union européenne dans le cadre de la stratégie « Education et formation 2020 », « *Élément essentiel de l'éducation et de la formation et moyen important de renforcer l'employabilité, la mobilité devrait être progressivement accrue, de façon à ce qu'elle devienne la règle et non l'exception* ».

Pourtant, malgré une progression, le taux de mobilité des élèves de l'Académie de Versailles reste en deçà des attentes et inférieur à la moyenne nationale. Tous les acteurs doivent se mobiliser afin de démultiplier les mobilités, qu'elles soient virtuelles, individuelles ou collectives, d'élèves ou de personnels, afin de répondre aux 4 grandes ambitions suivantes :

1. L'ouverture à l'international est un investissement éducatif au service du développement des compétences clés, de l'employabilité, de la croissance et de l'inclusion sociale, ainsi que du renforcement de l'estime de soi et des valeurs citoyennes de tolérance et de compréhension mutuelle.
2. La mobilité est dans tous les cas une mobilité « apprenante », qui s'accomplit à des fins d'apprentissage et s'inscrit dans un projet pédagogique. Elle joue un rôle décisif dans l'amélioration du climat scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire, la diversité culturelle, et l'acquisition d'une pleine citoyenneté active au niveau national, européen et mondial. Elle s'intègre, dans la mesure du possible, dans le cadre d'un partenariat scolaire actif et pérenne. D'ici 2017, 100 % des établissements d'enseignement du second degré sont invités à nouer un partenariat scolaire et à engager des activités conjointes.



3. Les publics naturellement et socialement plus éloignés de la dimension européenne et internationale (JAMO, REP, REP+) ont particulièrement besoin de s'ouvrir au monde, pour découvrir que l'étranger est un ailleurs qui donne du sens à l'apprentissage : apprendre, s'enrichir de la connaissance de l'autre, développer l'interculturalité entre les peuples, se confronter à des cultures différentes. La prise de risque liée à la mobilité fait grandir.
4. La mobilité favorise enfin la construction de réseaux relationnels qui permettent à la fois de développer des parcours éducatifs et professionnels ouverts à l'Europe et l'international, et de multiplier des liens pérennes de par le monde tout au long de la vie.

2/2

A partir de ces éléments de contexte, il s'agit d'adopter une démarche de projet autour de trois grandes ambitions pour l'Académie :

- Ancrer l'ouverture internationale dans la pratique des établissements pour offrir à chaque élève une occasion de mobilité (réelle ou virtuelle)
- Participer à un processus de formation initiale, continuée et continue, notamment avec la formation d'enseignants référents à l'Europe et l'international dans chacun des établissements du second degré de l'académie (ERAEI)
- Décliner les valeurs de l'école : équité, cohésion sociale et citoyenneté

La Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération du Rectorat de Versailles apporte son soutien à la mobilité virtuelle et physique des élèves pour le montage de projets, l'attribution de subventions, l'élaboration des candidatures des établissements à un financement franco-allemand, franco-britannique ou européen via l'Agence Erasmus+ France Education et Formation.

Pour la mobilité physique, il convient de prendre l'attache à la DAREIC de :

- Mme Goudard (evelyne.goudard1@ac-versailles.fr) : Coopération franco-anglophone, Erasmus+ Enseignement supérieur (BTS) ;
- Mme Chabbal (chantal.chabbal@ac-versailles.fr) : Subventions académiques pour les voyages sous appariement ou les 4 axes prioritaires, coopération franco-allemande (OFAJ), coopération franco-espagnole ;
- Mme Chevet (nathalie.chevet@ac-versailles.fr) : Erasmus+ enseignement scolaire ;
- Mme Moquin (michelle.moquin@ac-versailles.fr) : Erasmus+ formation professionnelle, programme franco-allemand du SFA ;
- M. Dugardin (laurent.dugardin@ac-versailles.fr) pour toute autre demande.

Pour rappel, et pour tout autre demande d'information sur la mobilité virtuelle, il convient de prendre l'attache au Canopé de :

- Mme Blandine Boureau (blandine.boureau@reseau-canope.fr) correspondante académique eTwinning.

La consultation du site académique http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5031/europe-et-international est vivement recommandée pour tout porteur d'un projet d'ouverture internationale.

Il est rappelé qu'avant tout déplacement à l'étranger, les chefs d'établissement doivent impérativement tenir compte des recommandations de sécurité sur le pays de destination en consultant le **site Internet du ministère des Affaires étrangères et du Développement international** http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html. En outre, ils inscrivent tout déplacement d'élèves et des personnels à l'étranger sur le site « Ariane » mis à leur disposition par le MAEDI selon les modalités décrites, via le lien indiqué en annexe. **Le courriel de confirmation de la déclaration de voyage généré après l'inscription doit être adressé à la DAREIC, chargée d'informer le poste diplomatique. Cette démarche ne se substitue pas aux modalités de déclaration de voyage fixées par l'académie.**

Toute action de mobilité doit faire l'objet d'une assurance annulation de voyage.

Daniel FILATRE